

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°001/2023

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

**Séance du 27 janvier 2023**

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	7	
Votants	8	
Procurations	1	
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
8	0	0
Date de convocation		
19/01/2023		

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, Maire.

**Présents :** MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine

MM MARCOU Christian, POUGET Jean-Marc, BERGEAL Jean-Pierre, SIMON Philippe,

**Excusé :** COUDERT Loïc procuration donnée à M SIMON Philippe

**Absents :** M. PIESSSET Jean-Marc, PERRIER Antoine

A été nommé secrétaire de séance : POUGET Jean-Marc

**Objet : Participation financière à l'achat du test psychométrique Nemi 3**

Par courrier en date du 27 décembre 2022, Monsieur Jean-Louis Lascaux, Maire d'Allasac, nous informe de l'achat par sa commune du test psychométrique Nemi 3, outil de travail qui sera utilisé par Madame DIOP, psychologue dans le cadre de sa mission dans 7 écoles dont celle de Saint-Pardoux-L'Ortigier.

Le Conseil Municipal d'Allasac a délibéré en date du 15 décembre 2022, validant ainsi la proratisation au regard du nombre d'écoliers de chaque commune.

Compte tenu de ces éléments, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à régler la somme de 20,90€ à la commune d'Allasac (0,55€ par élève)

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ✓ Valide la demande et autorise Madame le Maire à régler de la somme de 20,90€ à la commune d'Allasac

Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 27 janvier 2023  
Le Maire, Martine DUMONT

